

**VILLE DE MÉTIS-SUR-MER
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE LE 13 JANVIER 2020**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le lundi 13 janvier 2020 à la salle du Conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, à compter de 19 h 30.

Présents sont Mesdames les Conseillères Martine Bouchard et Rita D. Turriff et Messieurs les Conseillers Luc Hamelin et Raynald Banville formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Carolle-Anne Dubé.

Est aussi présent : M. Stéphane Marcheterre, Directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Ouverture de l'assemblée.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION #20-01-01

Il est proposé par M. le Conseiller Luc Hamelin et résolu à l'unanimité que l'assemblée du Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer soit ouverte à 19 h 30..

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

RÉSOLUTION #20-01-02
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

1. **Ouverture et présences**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Approbation des procès-verbaux de :**
 - 3.1 La séance régulière tenue le 2 décembre 2019;
 - 3.2 La séance extraordinaire du 12 décembre 2019;
4. **Rapports mensuels du Conseil d'arrondissement et des comités :**
 - 4.1 Conseil d'arrondissement MacNider;
 - 4.2 Comité local de développement;
 - 4.3 Comité des Loisirs;
 - 4.4 Comité de la bibliothèque;
 - 4.5 Comité d'embellissement.
5. **Trésorerie**
 - 5.1 Comptes fournisseurs;
6. **Administration**
 - 6.1 Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière;
 - 6.2 Adoption du budget 2020 de l'OMH de Métis-sur-Mer;
7. **Travaux publics**
8. **Urbanisme**
 - 8.1 Mandater le service d'urbanisme de la MRC de La Mitis pour accompagner la municipalité dans la modification des règlements de zonage et de lotissement;
 - 8.2 Demande de Les Entreprises D'Auteuil et Fils Inc. à la CPTAQ;
 - 8.3 Avis favorable à la deuxième orientation préliminaire pour la demande à portée collective;
9. **Service incendie et sécurité civile**
 - 9.1 Embauche d'un pompier;
10. **Loisirs et cultures**
 - 10.1 Demande d'autorisation pour la tenue d'un événement cycliste;
11. **Périodes de questions**
12. **Levée de la séance**

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE:

3.1 La séance régulière tenue le 2 décembre 2019.

RÉSOLUTION #20-01-03
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER TENUE LE 2 DÉCEMBRE 2019

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance régulière de la Ville de Métis-sur-Mer tenue à la salle du conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, le lundi 2 décembre au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal.

3.2 La séance extraordinaire tenue le 12 décembre 2019.

RÉSOLUTION #20-01-04 **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER TENUE LE 12 DÉCEMBRE 2019**

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire de la Ville de Métis-sur-Mer tenue à la salle du conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, le jeudi 12 décembre au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal.

4. RAPPORTS MENSUELS DES SOUS-COMITÉS.

4.1 Conseil d'arrondissement MacNider

Mme Rita D. Turriff membre du conseil d'arrondissement MacNider mentionne qu'il n'y a pas eu d'assemblée due à l'absence du quorum. La séance est remise au mois prochain.

La date de la prochaine réunion est le lundi 3 février 2020 à 18h30 au bureau municipal.

4.2 Comité de développement

Une rencontre est prévue au Centre des Loisirs le 14 janvier à 18h30. Bienvenue à tous.

4.3 Comité des Loisirs

La patinoire est ouverte et la glace est en bonne condition. Le Superbowl sera présenté le dimanche 2 février prochain au centre des Loisirs.

4.4 Comité de la bibliothèque

Nous avons onze nouveaux membres à la bibliothèque. Il y a eu une activité avec le Carrousel international du film de Rimouski. L'activité sera reprise à une autre occasion. La bibliothèque offre la possibilité d'utiliser des livres audio pour ceux qui en nécessitent le besoin.

4.5 Comité d'embellissement

La fabrication d'une armoire pour l'échange de livres va commencer bientôt. Elle sera placée où le grand babillard en face de l'église.

5. TRÉSORERIE

5.1 Comptes fournisseurs.

RÉSOLUTION #20-01-05 **COMPTES FOURNISSEURS**

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer adopte la liste des déboursés de décembre 2019 pour un montant de 256 144.57 \$, adopte la liste des comptes à payer de décembre 2019 pour un montant de 32 763.80 \$ et autorise le trésorier à faire le paiement de ces comptes. Le trésorier certifie la disponibilité des crédits pour effectuer les paiements précités.

6. ADMINISTRATION

6.1 Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière.

RÉSOLUTION #20-01-06 **DEMANDE DE RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DE TOUTE TAXE FONCIÈRE**

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer appui la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe

foncière pour les immeubles situés au 66 - 70 route du Phare à Métis-sur-Mer présentée à la Commission municipale par l'organisme l'Association des résidents de la pointe du Phare de Métis-sur-Mer Inc.no. de dossier CMQ-67242. Aussi, advenant la tenue d'une audience, la municipalité ne souhaite pas être présente.

6.2 Adoption du budget 2020 de l'OMH de Métis-sur-Mer.

RÉSOLUTION #20-01-07
ADOPTION DU BUDGET 2020 DE L'OMH DE MÉTIS-SUR-MER

Il est proposé par M. le Conseiller Luc Hamelin et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer approuve le budget 2020 de l'OMH de Métis-sur-Mer, comportant les caractéristiques suivantes :

REVENUS	51 072.00 \$
DÉPENSES	96 845.00 \$
DÉFICIT	(45 773.00 \$)
CONTRIBUTIONS SHQ	41 196.00 \$
CONTRIBUTIONS MUNICIPALITÉ	4 577.00 \$

7. TRAVAUX PUBLICS

Rien

8. URBANISME

8.1 Mandater le service d'urbanisme de la MRC de La Mitis pour accompagner la municipalité dans la modification des règlements de zonage et de lotissement.

RÉSOLUTION #20-01-08
MANDATER LE SERVICE D'URBANISME DE LA MRC DE LA MITIS POUR ACCOMPAGNER LA MUNICIPALITÉ DANS LA MODIFICATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE ET DE LOTISSEMENT

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer mandate le service d'urbanisme de la MRC de La Mitis afin d'accompagner la municipalité dans le processus de modification de certains règlements d'urbanisme.

8.2 Demande de Les Entreprises D'Auteuil et Fils Inc. à la CPTAQ.

RÉSOLUTION #20-01-09
DEMANDE DE LES ENTREPRISES D'AUTEUIL ET FILS INC. À LA CPTAQ

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la demande présentée à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec par **Les Entreprises d'Auteuil est fils inc.** afin d'obtenir l'autorisation d'exploiter une sablière sur les lots 372 et 373 de la Seigneurie de Métis du cadastre de la paroisse de Saint-Octave-de-Métis;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme aux règlements d'urbanisme de la Ville de Métis-sur-Mer;

CONSIDÉRANT les critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

CRITÈRES OBLIGATOIRES	
Le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants.	Le potentiel agricoles et les possibilités du lot et des lots voisins restent les mêmes.
Les possibilités d'utilisation du lot et des lots avoisinants.	
Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants.	Aucune conséquence

Les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale.	Aucune contrainte.
La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture, particulièrement lorsque la demande porte sur un lot compris dans une agglomération de recensement ou une région ou une région métropolitaine de recensement, telle que définie par statistique Canada.	Aucun autre emplacement disponible.
L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole.	Aucun changement.
L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région.	Aucun effet.
La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture.	Faible impact puisque la superficie visée par la demande est petite.
L'effet sur le développement économique de la région sur preuve soumise par une municipalité régionale de comté, une municipalité, une communauté, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique.	Aucun effet significatif.
Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie.	Non applicable.
CRITÈRES FACULTATIFS	
Un avis de non-conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaires transmis par une municipalité régionale de comté ou par une communauté.	Aucun avis de non-conformité.
Les conséquences d'un refus pour le demandeur.	Voir les documents du demandeur joints à la demande.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer appui la demande de **Les Entreprises d'Auteuil est fils Inc.** à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'exploiter une sablière sur les lots 372 et 373 de la Seigneurie de Métis du cadastre de la paroisse de Saint-Octave-de-Métis.

8.3 Avis favorable à la deuxième orientation préliminaire pour la demande à portée collective.

RÉSOLUTION #20-01-10

AVIS FAVORABLE À LA DEUXIÈME ORIENTATION PRÉLIMINAIRE POUR LA DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, la MRC de La Mitis a soumis le 13 avril 2016 une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) aux fins de déterminer dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations à des fins résidentielles pourraient être implantées en zone agricole;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 12 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, la CPTAQ doit prendre en considération le contexte des particularités régionales dans l'exercice de sa compétence;

CONSIDÉRANT QUE des rencontres de négociation ont été tenues les 17 et 18 octobre 2016;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ a soumis une première orientation préliminaire le 7 avril 2018;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'entente n'a pas fait l'objet d'un consensus entre les parties;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre de négociation supplémentaire s'est tenue le 10 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ a émis une deuxième orientation préliminaire le 20 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 62.6 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, la municipalité doit accorder un avis favorable à l'égard de cette nouvelle orientation préliminaire pour qu'une décision soit rendue.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité d'accorder un avis favorable à la deuxième orientation préliminaire émise par la CPTAQ le 20 décembre 2019 concernant la demande à portée collective, soit le dossier numéro 412212.

9. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

9.1 Embauche d'un pompier.

RÉSOLUTION #20-01-11 **EMBAUCHE D'UN POMPIER**

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer autorise l'embauche de M. Jonathan Neiderer-Gauthier de Ste-Flavie au service incendie de Métis-sur-Mer et l'autorise à suivre toute formation jugée nécessaire à son travail au service incendie.

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 Demande d'autorisation pour la tenue d'un événement cycliste.

RÉSOLUTION #20-01-12 **DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA TENUE D'UN ÉVÈNEMENT CYCLISTE**

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer autorise la tenue d'un événement cycliste. Cet événement est appelé « Au tour des jeunes Desjardins Bas-St-Laurent » et permet à plus de 200 jeunes de 3e à 5e secondaire de parcourir à vélo la route reliant Saint-Pascal à Matane. Les cyclistes passeront dans notre municipalité le mardi 19 mai 2020. Les cyclistes feront une pause à l'école des Cheminots-de-l'Envol entre 8h50 et 10h50.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19h55 et s'est terminée à 20h35.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION #20-01-13 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Conseillère Martine Bouchard propose que la présente séance soit levée à 20h35.

Carolle-Anne Dubé, Mairesse

Stéphane Marcheterre,
Directeur Général et secrétaire-trésorier